

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carol Levesque	Numéro de permis 2003898	Date d'inspection Le 21 septembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis		Numéro de téléphone (506) 739-9062	
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	31 oct. 2021	
Commentaires : quelques éducatrices doivent renouveler leur formation. Un cours sera donné le 2 octobre prochain. Vous pourrez m'envoyer la copie pour la preuve de formation une fois reçue.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	31 oct. 2021	
Commentaires : un cours sera donné le 2 octobre.			
36(7) Le matelas de sieste, qui doit mesurer au moins 5 cm d'épaisseur, est rangé de façon à éviter tout contact avec la surface d'un autre matelas de sieste ou désinfecté des deux côtés après chaque usage.	36(7)	31 oct. 2021	21 sept. 2021
Commentaires : les matelas dans le local des 4 ans doivent être d'au moins 5 cm. Lorsque ceux-ci seront utilisés, il faudrait mettre 2 matelas pour avoir la bonne épaisseur. L'exploitante a suffisamment de matelas, elle pourra faire les modifications nécessaires lorsqu'ils en auront besoins (4 ans ne font pas vraiment de sieste).			

<p>Commentaires généraux</p> <p>S'assurer de toujours racler la surface protectrice afin d'avoir la bonne épaisseur de surface sous les grosses structures. Les balançoires ne sont pas utilisées l'hiver.</p> <p>Le ratio est conforme lors de ma visite.</p> <p>Envoyer la copie du certificat en petite enfance de l'exploitante lorsque vous l'aurez reçue.</p> <p>Envoyer la copie du cours de premiers soins pour certaines éducatrices.</p> <p>Les enfants ont été à l'extérieur lors de ma visite.</p> <p>La trousse de premiers soins est complète. Ne pas oublier de remplir la grille de vérification mensuellement.</p>

original signé par
Geneviève Abud

Le 21 septembre 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Carol Levesque

Le 21 septembre 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date